

Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

21/02/2014

Ce texte organise les grands principes de la politique de la ville, ainsi que la gouvernance du renouvellement urbain et ses instruments (programme national de renouvellement urbain, géographie prioritaire, contrats de ville). Elle définit par ailleurs les modalités de gouvernance de la politique de la ville.